DOSSIER DE CANDIDATURE

LOCATION LOGEMENT INTERMÉDIAIRE (LLI)

Domaine de Coulanges · 12 rue Jean-Baptiste Charcot · 91300 Massy

Bienvenue ! Ce dossier vous permet de présenter votre situation et de réunir les justificatifs nécessaires à l'étude de votre candidature. Merci de le compléter avec soin.

1. VOS COORDONNÉES ET LE LOGEMENT SOUHAITÉ

Nom et prénom		**Date de naissance**	
Téléphone		**Adresse e-mail**	
Adresse actuelle			
Logement souhaité Adresse et ville			
Typologie / n° de lot		**Date d'entrée souhaitée**	

2. COMPOSITION DU FOYER

Indiquez toutes les personnes qui occuperont le logement.

Personne	Nom et prénom	Lien avec le candidat	Date de naissance	À charge ?
1				
2				
3				
4				

Situation familiale : ■ Célibataire ■ Marié(e) ■ Pacsé(e) ■ Concubinage ■ Séparé(e) ■ Divorcé(e) ■ Veuf/veuve

3. PLAFONDS DE RESSOURCES LLI – MASSY (ZONE A)

Pour un bail conclu en 2026, le plafond dépend de la composition du foyer. Les ressources sont appréciées à partir du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2025 portant sur les revenus 2024.

Composition du foyer	Plafond annuel de RFR
1 personne seule	44 344 €
2 personnes (couple)	66 276 €
3 personnes (1 personne à charge)	79 666 €
4 personnes (2 personnes à charge)	95 427 €
5 personnes (3 personnes à charge)	112 968 €
6 personnes (4 personnes à charge)	127 122 €
Par personne à charge supplémentaire	+ 14 164 €

À noter : ces montants sont des plafonds annuels de revenu fiscal de référence, et non des revenus mensuels. L'éligibilité définitive est vérifiée après étude du dossier complet. Pour un bail signé en 2027, les plafonds et l'année de référence devront être actualisés.

4. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Cochez les documents transmis. Des pièces complémentaires pourront être demandées selon votre situation.

IDENTITÉ ET SITUATION FAMILIALE

■ Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) de chaque adulte du foyer.

■ Livret de famille ou actes de naissance des enfants, si concernés.

■ Justificatif de mariage, PACS, séparation, divorce ou jugement relatif à la garde des enfants, si applicable.

SITUATION PROFESSIONNELLE

■ Salarié : contrat de travail ou attestation employeur.

■ Salarié : trois dernières fiches de paie.

■ Travailleur indépendant : justificatif d'activité et derniers documents comptables ou fiscaux disponibles.

■ Retraité : dernier justificatif de pension.

■ Demandeur d'emploi : attestation France Travail et justificatif des allocations.

■ Étudiant ou alternant : certificat de scolarité ou contrat d'alternance et justificatifs de ressources, si concernés.

RESSOURCES ET FISCALITÉ

■ Avis d'imposition complet 2025 sur les revenus 2024 (RFR), pour le candidat et, le cas échéant, les autres membres du foyer dont les ressources doivent être prises en compte.

■ Justificatifs des autres ressources perçues : pensions, allocations, revenus complémentaires, etc., selon la situation.

LOGEMENT ACTUEL

■ Trois dernières quittances de loyer ou attestation récente du bailleur.

■ Si hébergé(e) : attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile de celui-ci.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

■ Numéro unique de demande de logement social (NUD/NUR), si vous en possédez déjà un.

■ Tout document utile permettant de préciser votre situation ou un changement récent de situation.

À savoir
Ne transmettez pas de relevés bancaires, de carte Vitale ni de documents médicaux dans le cadre de ce dossier initial. Les pièces doivent être lisibles et complètes. Les documents manquants pourront retarder l'étude de la candidature.

5. DÉCLARATION DU CANDIDAT

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et m'engage à transmettre les justificatifs nécessaires à l'étude de ma candidature.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / _____

Signature du candidat :

Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour l'étude de la candidature locative et le respect des obligations liées à la location. Elles sont traitées par Essonne Habitat selon les règles applicables en matière de protection des données personnelles.

Document d'information – les plafonds indiqués correspondent aux baux conclus en 2026. Ils devront être vérifiés et actualisés si le bail est conclu en 2027.